

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Montréal, le 18 juillet 2022

### Entente conclue entre l'AMF et la Corporation de services du Barreau du Québec

La CSBQ est inscrite auprès de l'Autorité des marchés financiers à titre de courtier en épargne collective depuis 2006 et de gestionnaire de fonds d'investissement depuis 2010.

À l'instar de toutes les entités soumises à la *Loi sur les valeurs mobilières*, la CSBQ a fait l'objet d'inspections de l'AMF au cours des dernières années, auxquelles elle a collaboré pleinement. En mars 2022, l'AMF a informé le conseil d'administration de la CSBQ de son insatisfaction relativement à certains des correctifs qui avaient été apportés principalement en matière de conformité.

Un plan d'action a immédiatement été élaboré par le conseil d'administration et mis en œuvre par la CSBQ afin d'instaurer une culture de conformité plus robuste et satisfaire pleinement les attentes de l'AMF. L'AMF étant satisfaite des engagements pris par la CSBQ, un accord entre, l'AMF et la CSBQ a été soumis et entériné par le Tribunal administratif des marchés financiers. Cet accord prévoit une pénalité administrative qui tient compte des manquements mais également de la collaboration et la réaction rapide de la CSBQ, sa petite taille, son absence de mauvaise foi ou de malhonnêteté. Il a également été considéré le fait que nos clients n'ont subi aucune perte. Cette pénalité est entièrement assumée par la Corporation et n'affectera aucunement les fonds ni leur rendement.

Nous avons pris avec grand sérieux les commentaires de l'AMF et nous sommes satisfaits des changements apportés et de notre nouvelle structure. Nous continuerons de prendre toutes les mesures nécessaires afin de satisfaire en tous points aux exigences de la réglementation.

Cela dit, nous sommes fiers d'offrir une stratégie de placements diversifiées et performantes dans un marché en mouvance. Nous vous assurons, comme par le passé, que nous continuons de prioriser l'intérêt de notre clientèle.

Nous vous remercions de votre confiance et vous invitons à communiquer avec l'équipe-conseil ou avec moi pour toute question additionnelle sur le sujet.



Me Carine Monge, EMBA, avocate  
Directrice générale